

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :  
09/09/2022

Date d'affichage :

19/09/2022

**SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Tous les membres présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence – Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin – M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – Mme MILLET Gabrielle - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel**

**Madame Mélanie BLEICHER a été nommée secrétaire.**

**Objet de la  
délibération**

**N° 78**

**ADHESION AU  
PASS'SPORTS &  
CULTURE EN  
PARTENARIAT AVEC  
LA C.C.V.S.  
  
2023/2024**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dispositif de Pass'Sports & Culture est proposé aux associations locales et aux familles dès la reprise des activités en septembre 2022.

L'objectif est de permettre aux jeunes (3 - 18 ans), domiciliés sur le territoire communautaire, de bénéficier d'une aide financière pour la pratique d'une activité sportive et culturelle. Avec cette aide, la communauté de communes et les communes encouragent la pratique sportive et culturelle dans les Vosges du sud et soutiennent les clubs et associations en facilitant les inscriptions.

Le Pass'Sports & Culture est valable pour 1 activité par an et par enfant/jeune.

La CCVS contribue à hauteur de 15€.

Les communes qui souhaitent s'y associer fixent leur contribution, moyennant une participation minimum de 10 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

☞ DECIDE d'adhérer au programme Pass'Sport & Culture pour l'année 2023/2024 avec une participation de la commune à hauteur de 15 € ;

☞ AUTORISE le Maire à signer la convention avec la C.C.V.S.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,  
Guy MICLO**

